

FLASH INFO

RÉUNION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 27

Informations du SNPDEN-UNSA



RESPONSABLES (académiques et nationaux)

Secrétaire académique

Corinne Laurent, Principale
Collège Le Hamet, Louviers
corinne.laurent@ac-rouen.fr

Secrétaires académiques adjoints

Gérald Hochart
Sophie Perrat
Catherine Gueret-Laferté
Frédéric Delamare

Secrétaire départemental 27

Gérald Hochart, Proviseur
Lycée Les Fontenelles, Louviers
gerald.hochart@ac-rouen.fr

Secrétaire départemental 76

Sophie Perrat, Principale
Collège Les Hauts du Saffimbec Pavilly,
sophie.perrat@ac-rouen.fr

adresse académique :
snpden@ac-rouen.fr

Réunion Conseil départemental 27 sur la dotation générale de fonctionnement Lundi 7 septembre 2015

Objet : Dotation Générale de Fonctionnement et fonds de roulement des collèges

Présents :

CD 27 : M. Gustin, DGS,
M. Gatinet, Conseiller général, Président de la commission éducation
Mme Le Gratiet, directrice Education, Jeunesse et Sport
Mme Danet, responsable du pôle collèges
2 membres des services financiers du conseil départemental
DSDEN : M. Fatras, IA-DASEN
M. Bourel, IA – DAASEN
SNPDEN-UNSA : Laurent Corinne, SA
Delhopital Joël, SD27
ID-FO : Chateaugiron Gilles, SD

M. Gatinet et M. Gustin ouvrent la réunion et donnent des éléments de contexte budgétaire expliquant le cadre de cette réunion. Le Conseil Départemental a lancé un audit dont les résultats seront publiés la semaine prochaine. Il apparaîtrait que le Conseil Départemental doit faire 10 à 15 millions d'euros d'économie sur le budget 2016.

Dans un contexte budgétaire très contraint, le CD27 propose une révision du calcul de la dotation de fonctionnement en fonction du montant du fond de roulement des EPLE.

Mme Le Gratiet et les services financiers nous ont proposé un diaporama dans lequel sont présentés :

- Le rappel des critères de calcul de la DGF
- L'évolution des dépenses de dotations de fonctionnement
- L'évolution des fonds de réserve des EPLE
- Les données budgétaires par strate (EPLE de moins de 450 élèves ; de 450 à 600 élèves, Plus de 600)

Les constats suivants nous sont présentés :

Evolution DGF :

- 2011 à 2015 : Augmentation des budgets initiaux de 6,4 Millions d'euros à 6,9 M€
- Dépenses réelles constatées à l'issue des exercices budgétaires : 6,5 M€ à 6,8 M€
- Gel du budget à 6,9 M€ depuis deux ans.

Parallèlement, le fond de roulement des EPLE a augmenté comme suit :

Evolution des fonds de réserves hors dotation Etat

2010-2011 : 2,4 M €

2012-2013 : 2,6 M €

2013-2014 : 3,1 M €

2014-2015 : 3,8 M €

En 2014, 3 952 905 € de fond de roulement dans les EPLE Eurois pour une dotation de 6 603 978 €, soit près de 60 % du montant de la dotation (dotation de l'Etat incluse).

L'établissement dont le fond de roulement est le plus élevé atteint 220 % de sa dotation annuelle de fonctionnement...

L'analyse fine par strate fait apparaître les résultats suivants (moyennes) :

1 – EPLE de moins de 450 élèves

Fonds de réserve sur dotation : 61 %

Trésorerie : 60 jours de budget

Résultats 2014 moyens : 9906 €

Dotation moyenne : 94278 €

Fonds de réserve : 57706 €

Trésorerie : 63795 €

2 – EPLE de 450 - 600 élèves

Fonds de réserve sur dotation : 50 %

Trésorerie : 76 jours de budget

Résultats 2014 moyens : 7308 €

Dotation moyenne : 108940 €

Fonds de réserve : 54145 €

Trésorerie : 82 503 €

3 – EPLE de plus de 600 élèves

Fonds de réserve sur dotation : 68 %

Trésorerie : 79 jours de budget

Résultats 2014 moyens : 11043 €

Dotation moyenne : 133179 €

Fonds de réserve : 89979 €

Trésorerie : 109567 €

Après ces constats, le DGS nous fait part des « propositions » du CD27, appliquées au budget 2016 :

- Introduction d'un critère relatif aux fonds de réserve pour le calcul de la DGF. Le CD27 souhaite l'application des directives de la M9.6 de la RCBC préconisant un fonds de roulement immédiatement mobilisable équivalent à 60 jours de trésorerie : Les EPLE dont la capacité de trésorerie dépasse 60 jours au 31 décembre 2014 verraient leur dotation diminuer pour arriver à 60 jours de trésorerie. Certains EPLE pourraient ainsi voir leur dotation diminuer de 5 000 € à 129 000 € ...
Pour ce faire, le Conseil Départemental utiliserait l'utilitaire produit par la DAF pour déterminer la capacité à prélever et la marge de manœuvre des établissements.
- Elaboration d'une convention bi ou tri partite d'objectifs et de moyens. L'objectif est de déterminer les objectifs sous-tendant les dépenses des EPLE.
- Instauration d'un dialogue de gestion individualisé et annuel (ou biennuel) en mai-juin après le compte financier.
- Fin des cofinancements qui favorisent les EPLE les plus riches et pénalisent les établissements les plus pauvres (nécessité d'une trésorerie suffisante pour investir).

Le **SNPDEN-UNSA** a rappelé le contexte économique dans lequel se situaient ces annonces :

- Gel de la dotation informatique en 2015 et éventuellement en 2016 (non confirmée par le CD27)
- Réduction des subventions pour les PPEC (Projets pédagogiques, Culturels et Educatifs)
- Augmentation des impayés de demi-pension
- Augmentation des tarifs des transports pour les sorties et voyages

Le **SNPDEN-UNSA** a également souligné la différence de traitement entre les établissements de l'Eure et ceux de la Seine Maritime avec son dispositif CRED. Nous avons rappelé que le dispositif permettait à un établissement de 500 élèves d'avoir jusqu'à 23 000 € en Seine Maritime alors que les EPLE de l'Eure sont plafonnés à 3 000 € pour un PPEC auquel peut venir s'ajouter un Projet de Réussite éducative. Le Directeur Général des Services a répondu que la situation du Conseil Départemental de la Seine Maritime n'était pas enviable financièrement, fermant ainsi la porte à toute négociation sur ce sujet.

Le SNPDEN-UNSA a alerté sur :

- Les délais très courts concernant ces décisions qui ne permettent pas un vrai travail approfondi et individualisé (cas des EPLE qui ont thésaurisé pour un projet... ; cas des EPLE qui ont moins de 60 jours de trésorerie) ;
- La provenance du fonds de roulement globalisé - service général et service d'hébergement - qu'il est important de distinguer ;
- Les impayés de demi-pension qui augmentent et grèvent le fond de roulement de certains établissements (admissions en non-valeur) ;
- La difficulté à financer les projets, sorties et voyages pédagogiques, culturels, linguistiques et sportifs (comparaison avec le CRED en Seine Maritime) ;
- Le risque de Conseils d'administration houleux lors de la présentation du budget en novembre.

Le SNPDEN-UNSA a demandé :

- Une vigilance quant à la capacité d'autofinancement (informatique, sorties, équipements de sécurité...) des EPLE.
- A ce que le calcul du fond de roulement ne tienne compte que du service général, le fonds de roulement du service d'hébergement étant généré par les familles. Le service hébergement représente 1,3 millions d'euros, soit 1/3 des fonds de roulement des EPLE.
- A ce que les EPLE dont la trésorerie est inférieure à 60 jours de fonctionnement puissent bénéficier d'un reversement leur permettant d'atteindre ces 60 jours, accompagnés d'un dialogue de gestion préalable au calcul de la DGF 2016. Cela permettrait à tous les établissements de repartir sur des bases saines et équivalentes.

En conclusion :

Le SNPDEN-UNSA a indiqué qu'il n'était pas opposé au principe d'une gestion plus transparente des dotations de fonctionnement dans le respect de la RCBC mais qu'il restera vigilant sur les réponses apportées à ses demandes. Il insiste sur le fait qu'il aurait fallu être consulté en amont de ces « propositions » et étaler dans le temps les effets de ces modifications du mode de calcul de la DGF.

Le Directeur Général des Services a rappelé l'urgence de redresser les finances du Conseil Départemental. Le SNPDEN-UNSA comprend les impératifs financiers mais s'interroge quant au risque d'un nombre important de règlements conjoints pour les établissements dont le budget ne serait pas validé par le conseil d'administration.

Le SNPDEN-UNSA a demandé au conseil départemental de l'Eure de nous fournir une simulation pour chaque collège des effets de ce changement du mode de calcul de la DGF et d'engager rapidement un dialogue avec chaque EPLE concerné par une baisse importante de leur DGF.

Le bureau académique du SNPDEN-UNSA,